

Les principaux marchés de bestiaux sont situés à Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Edmonton. Sauf ceux destinés à l'exportation, les gros bovins et les veaux se vendent surtout à l'enchère dans des parcs publics à bestiaux; les porcs, moutons et agneaux sont vendus directement aux usines de conditionnement. En général, la mise en marché des porcs s'effectue par l'entremise d'offices de commercialisation spécialisés, tandis que la vente des œufs de consommation et d'incubation, des dindons et des poulets est réglementée par les Offices canadiens de commercialisation de ces trois produits.

Sous la direction de la Commission canadienne du lait, des organismes provinciaux réglementent la mise en marché du lait de consommation, du point de vue de la qualité, des prix et des approvisionnements. Dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, un plan de commercialisation attribue à chaque producteur une part des débouchés canadiens du lait de transformation.

La Commission canadienne du blé s'occupe de mettre en marché le blé, l'avoine et l'orge récoltés dans l'Ouest canadien. Tout le blé de l'Ontario est vendu par l'entremise de l'Office de commercialisation du blé de cette province.

Les fruits et légumes sont distribués par les marchés d'aliments frais et congelés, les conserveries et autres usines de conditionnement. Ils sont produits en majeure partie sous contrat ou d'après un plan de commercialisation préétabli. Il existe un grand nombre d'offices de commercialisation et d'associations et coopératives de producteurs de fruits et légumes. En Ontario et au Québec, ce sont des offices de commercialisation qui régissent la mise en marché du tabac; celle du soya est également régie par un office de commercialisation en Ontario. Au Québec, au Manitoba et en Alberta, la production de betteraves sucrières fait l'objet de contrats entre les producteurs et les raffineries.

Diverses coopératives agricoles s'occupent de la manutention ou de la vente des récoltes ou des produits de l'élevage et approvisionnent les fermes en biens et services indispensables. Certains arrangements coopératifs de mise en commun des produits agricoles garantissent aux agriculteurs une avance sur la valeur de leurs livraisons.

La commercialisation des semences au Canada s'opère par l'entremise de sociétés de grains privées, de coopératives agricoles et de producteurs de graines de semence. L'établissement des classes de semences s'effectue sous l'empire d'une réglementation fédérale. Les semences généalogiques sont produites par les membres de l'Association canadienne des producteurs de semences selon des normes qui assurent la pureté de chaque variété.

Pour se procurer les machines, les matériaux de construction, les engrais, les produits chimiques et les autres fournitures dont ils ont besoin, les agriculteurs s'adressent à des commerçants ou à des coopératives.

9.3 Statistiques de l'agriculture

Statistique Canada recueille, groupe, analyse, résume et publie diverses données sur l'agriculture. Les données sont recueillies à l'aide de recensements, d'enquêtes réalisées entre les recensements et de dossiers administratifs. Les enquêtes aident à mettre à jour les données en attendant que le recensement fournisse celles qui serviront de données de référence et de sources desquelles des échantillons pourront être tirés. Les statistiques agricoles primaires et secondaires paraissent sur une base annuelle, semestrielle, trimestrielle, mensuelle et à chaque année de recensement.

En recueillant des données annuelles et mensuelles, le ministère fédéral de l'Agriculture, divers ministères provinciaux, ainsi que la Commission canadienne des grains, la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait aident directement Statistique Canada à mettre au point ses propres données agricoles. Les données supplémentaires annuelles, trimestrielles et mensuelles qu'il ajoute à ses statistiques principales lui sont fournies par des milliers d'agriculteurs canadiens qui lui transmettent volontairement des déclarations. Il obtient aussi de précieuses informations des commerçants et conditionneurs de produits agricoles.

Une bonne part de la demande pour les statistiques agricoles émane des organismes qui fixent les objectifs généraux du secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Conformément à la Constitution canadienne, l'agriculture est un domaine de compétence fédérale-provinciale. Le gouvernement fédéral se charge principalement de la recherche, de la politique, des normes, de l'assurance de la qualité et du développement régional. Les gouvernements provinciaux, quant à eux, s'occupent de la recherche, de la politique et des travaux d'agrandissement. Afin de maintenir la stabilité du domaine agricole, les deux paliers de gouvernement concentrent leurs politiques de façon à ce que les agriculteurs puissent toucher des revenus suffisants et que la population soit convenablement approvisionnée en denrées alimentaires de haute qualité à des prix raisonnables. D'autres politiques et programmes comprennent le développement des ressources, du marché et du commerce. Au Canada, plus de 200 organismes reliés à l'agriculture, représentant les diverses facettes de cette industrie, ont besoin des statistiques sur l'agriculture afin de soutenir leurs efforts.